



Pré-Inscription Scolaire Rentrée 2018 – 2019

A déposer en Mairie avant le 23 Février 2018

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant : M : F :

Date de Naissance :/...../..... Inscription en classe de

Ville de Naissance :/...../..... Départ. de Naissance

Frères et /ou sœurs déjà scolarisé(e)s sur la commune : OUI NON

Si OUI, Nom et école fréquentée

.....

Représentant légal (parent tuteur)

Nom et prénom:.....

Adresse :.....

.....

☎ domicile :..... 📞 portable :

@ courriel :.....

Représentant légal (parent tuteur conjoint)

Nom et prénom:.....

Adresse :.....

.....

☎ domicile :..... 📞 portable :

@ courriel :.....

<p><i>Cadre réservé à l'administration :</i></p> <p>Affectation :</p> <p>Date et Visa</p>

Date et Signatures

Pièces à fournir :

Photocopies d'un justificatif de domicile de mois de 3 mois : loyer ; gaz ; électricité ; eau ; ou assurance habitation + livret de famille (parents et enfants) ou à défaut l'acte de naissance de l'enfant.



L'inscription et l'admission à l'école sont deux opérations administratives distinctes.

L'inscription relève de la compétence du Maire. Lorsque le territoire communal accueille plusieurs écoles, comme au Pian-Médoc, le Maire, en vertu de son pouvoir d'inscription et en tenant compte de la carte scolaire, procède à la répartition des élèves dans les écoles.

Dans un deuxième temps, l'admission à l'école relève de la Directrice de l'Ecole.

Les parents dont les enfants sont nés **en 2015** ou ceux actuellement scolarisés hors commune sont priés de remplir cette fiche de préinscription et de la retourner en Mairie avant le **23 février 2018**.